Cinquante quatrième année. - N° 219 A Lundi 9 et mardi 10 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1675

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

323 376 814 RCS Lyon.
BROSSETTE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 6870550.00 EUR.
Adresse : 4, Quai Des Etroits, Chez Dsc, 69005 Lyon.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de parution au BODACC La société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (D.S.C.), S.A.S. au capital de 17 556 800 €, dont le siège social est 2, avenue des Charmes - ZAC du Parc Alata, 60550 Verneuil En Halatte, RCS COMPIEGNE 572 141 885, et la société BROSSETTE, S.A.S au capital de 6 870 550 €, dont le siège social est chez DSC 4, quai des Etroits 69005 Lyon, RCS LYON 323 376 814, ont établi le 27 octobre 2020 un traité de fusion par voie d'absorption de la société BROSSETTE par la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (D.S.C.), au moyen de l'apport par la société BROSSETTE à la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (D.S.C.), de tous les éléments de son actif, évalué à 110 263 333 €, et de l'intégralité de son passif, évalué à 8 989 301 €, soit un actif net apporté évalué à 101 274 032 €. Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, dans la mesure où Point. P SAS détient à ce jour la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle conservera cette détention jusqu'à la date de réalisation de l'opération, il ne sera pas procédé à un échange d'actions, ni à une augmentation de capital de la société absorbante. Il a été stipulé que la fusion aurait un caractère rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2020. A la date de la réalisation de la fusion, la société absorbante succèdera à la société absorbée dans tous ses droits et obligations. La société absorbée sera dissoute sans liquidation. Le traité de fusion a été déposé le 03 novembre 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon pour la société BROSSETTE et le 04 novembre 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne pour la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (D.S.C.) Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, soit devant le Tribunal de Commerce de Lyon pour Brossette et de Compiègne pour DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE (D.S.C.) , dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis..